Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20180122-110118-1-DE
Date de télétransmission : 22/01/2018
Date de réception préfecture : 22/01/2018

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 11 janvier 2018

PUBLIE LE : 22 janvier 2018

Délibération n° 110118-1 : Procès verbal du comité du 9 octobre 2017

L'an deux mille dix-huit, le onze janvier à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le quatre janvier, s'est réuni au château de Monte Cristo, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 JANVIER 2018

PRESENTS

LE PECQ
Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE
Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY
Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE
Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI
Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE
Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE
Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PORT-MARLY
Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO

Nombre de communes	:	**3**
QUORUM	:	**4**
Délégués présents	:	***8***
Pouvoir	:	***1***
Délégués comptant pour le vote	:	***6***

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20180122-110118-1-DE
Date de télétransmission : 22/01/2018
Date de réception préfecture : 22/01/2018

SI MONTE-CRISTO / CS –110118-1

OBJET : PROCES-VERBAL DU COMITÉ DU 9 OCTOBRE 2017

RAPPORTEUR : Madame la Présidente

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

VU l'article 11 du règlement intérieur du syndicat intercommunal;

CONSIDERANT que le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2017 a été transmis aux conseillers lors de l'envoi du dossier.

LE COMITE,

Après en avoir délibéré**, à l'unanimité :**

APPROUVE, sans ajout ni modification, le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2017.

Fait à Marly-le-Roi, le 18 JAN. 2018

Transmis en préfecture et affiché le 22 JAN. 2018

Pour extrait conforme

Mireille TEMPEZ
Présidente du Syndicat Intercommunal